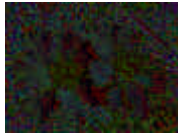




# SIGOYER

Hautes-Alpes



BULLETIN  
MUNICIPAL  
N°21  
DECEMBRE  
2005





# LE MOT DU MAIRE ...

Le Plan d'Occupation des Sols approuvé en 1984 fixait deux objectifs :

- ? Préserver les terrains favorables au maintien de l'activité agricole en permettant la construction de résidences principales en nombre limité, en extension des agglomérations.
- ? Permettre le développement touristique été-hiver du secteur des Guérins.

En 2002, la municipalité approuvait la révision du Plan d'Occupation des Sols avec trois objectifs :

- ? Conforter la principale activité de la commune, pour assurer l'avenir des exploitations existantes ou l'installation de nouveaux agriculteurs,
- ? Maîtriser le développement urbain,
- ? Définir une politique de logement et d'expansion économique cohérente et en harmonie avec les possibilités communales.

Ce document a fait l'objet de recours devant le tribunal administratif de la part de quatre administrés, le tribunal administratif leur a donné raison sur la forme aux motifs suivants :

- ? La question du quorum des réunions,
- ? L'absence d'une délibération sur le bilan de la concertation,
- ? La question de la validité de la procédure de révision portant sur les limites des zones constructibles et la suppression d'emplacements réservés.

La délibération approuvant le Plan d'Occupation des Sols est donc annulée et la commune n'a pas souhaité faire appel de ce jugement.

Le 4 octobre 2005 le conseil municipal approuvait à l'unanimité une délibération mettant en révision le Plan d'Occupation des Sols approuvé en 1984 et devant conduire à l'approbation d'un Plan local d'Urbanisme ( voir les objectifs dans la délibération ci-jointe).

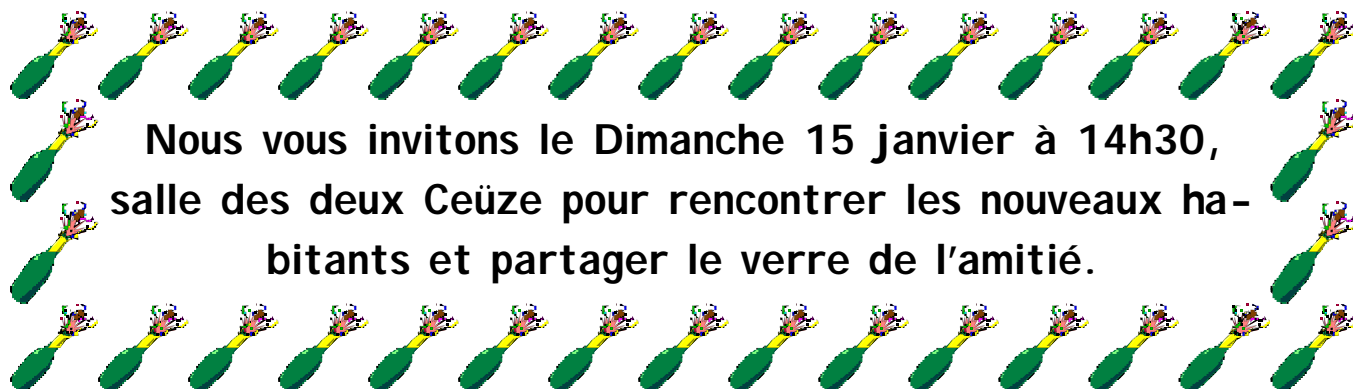
Un bureau d'étude a été missionné pour assurer cette prestation pour un coût de 23 322 € TTC avec une aide de l'état de 8 100 €. Le bureau d'études veillera au respect scrupuleux des lois « solidarité et renouvellement urbain » et « urbanisme et habitat » qui ont profondément remanié les orientations et les procédures en matière d'urbanisme.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de Sigoyer s'inscrit dans ce contexte, à la fois plus exigeant et moins contraignant que les anciens Plans d'Occupation des Sols.

Je veillerai quant à moi au respect des objectifs définis et approuvés à l'unanimité par les conseillers municipaux.

En souhaitant à chacun d'entre vous l'indispensable santé, que 2006 vous apporte son lot d'espérances.

Alain BONNARDEL.



**Nous vous invitons le Dimanche 15 janvier à 14h30,  
salle des deux Ceüze pour rencontrer les nouveaux ha-  
bitants et partager le verre de l'amitié.**

# **AU FIL DES REUNIONS ...**

## **Réunion du 9 Juillet 2005**

✍ Réseau d'adduction d'eau potable :

Exceptionnellement la réunion du Conseil Municipal s'est déroulée sur le site de la petite Céüse. Elle avait pour but de :

- ?Repérer les différentes sources non captées sur les terrains communaux de la petite Céüse (sources de Fontrose et de l'Artelier),
- ?Mieux appréhender les difficultés techniques concernant la délimitation et la mise en place des périmètres de protection des captages des sources principales (Mère de l'Aygue, Source des Roses).

✍ Ferme-relais des Guérins :

Pour que l'exploitant puisse construire sa maison d'habitation, le Maire propose qu'un détachement de 1000 m<sup>2</sup> environ soit effectué sur une des parcelles acquises auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie ; elle sera vendue au prix de 7.62 € le m<sup>2</sup>, les frais de géomètre et de notaire ainsi que les coûts de viabilisation étant à la charge de l'acheteur.

Décision prise à l'unanimité.

## **Réunion du 4 Octobre 2005**

✍ Mise en révision du Plan d'Occupation des Sols approuvé en 1984, devant conduire à l'approbation d'un Plan Local d'Urbanisme

Le Maire propose de reprendre la procédure de révision du Plan d'Occupation des Sols approuvé en 1984 . Les objectifs généraux de la révision sont :

- ?De promouvoir un développement durable de la commune en cherchant un équilibre entre habitat, agriculture, vie économique et protection des richesses patrimoniales et naturelles,
- ?De préserver l'espace rural pour le maintien de l'agriculture,
- ?De préserver les espaces naturels,
- ?D'apporter une réponse appropriée à la demande d'habitation sur la commune, principalement dans le secteur du chef-lieu et en tenant compte des ressources en eau potable.

( Voir la délibération page 12 et 13 - *Du POS au PLU* - adoptée à l'unanimité)

# AU FIL DES REUNIONS ...

✍ ✍ Choix du bureau d'études pour la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols :

Trois bureaux ont été consultés, seul le bureau Estrangin de Gap a fait une proposition pour un coût total de 23 322 € TTC, le Maire propose de retenir ce bureau d'étude.  
Adopté à l'unanimité.

✍  
✍ Traverse du village :

Pour la mise en sécurité du pont des Murets, il est prévu un rehaussement du parapet côté aval d'environ 40 cm.

Une réunion sur site est organisée pour voir si d'autres solutions ne sont pas envisageables. Ces travaux supplémentaires seront financés par un fond de concours du département.

✍  
✍  
✍ Travaux sur le réseau d'adduction d'eau potable :

Les financements demandés sont en principe accordés mais les travaux ne pourront commencer qu'après réception des arrêtés de subvention.

Les premiers travaux devraient débuter à l'automne 2005, sur le quartier des Roses où est prévue la reprise d'une partie du réseau, et, sur le quartier Dessous le Serre avec la pose d'un réducteur de pression.

✍ Réseau d'Assainissement Collectif :

Les réseaux seront réalisés par l'entreprise Abrachy, la station d'épuration a été confiée à Epurenature.

Les travaux débuteront à l'automne 2005 pour les réseaux. La station d'épuration sera mise en place au printemps 2006.

✍ Périmètres de protection des captages des sources :

Les premières conclusions des études réalisées montrent que la mise en conformité des périmètres de protection des captages des sources posera des problèmes et sera d'un coût élevé. A titre d'exemple, pour la seule mise en conformité de notre source principale, la Mère de l'Aygue, il faudrait exclure et protéger près de 65 hectares sur le plateau de Céüze !

Il appartiendra prochainement au Conseil Municipal de se positionner sur les travaux à réaliser.

# COMMUNIQUER ...

## Circulation des quads et autres véhicules à moteur dans les espaces naturels :

De nombreuses catégories d'usagers, professionnels de la montagne, chasseurs, randonneurs, associations de protection de l'environnement, se plaignent de la présence, de plus en plus fréquente, de véhicules terrestres à moteur, et tout particulièrement des quads, sur les sentiers, en forêt et d'une façon générale dans les espaces naturels.

Or, la circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels est, sauf exceptions, interdite en application de la loi n° 91-2 du 3 janvier 1991, codifiée aux articles L.362-1 et suivants du code de l'environnement.

Madame la Ministre de l'écologie et du développement durable vient de rappeler, dans une circulaire en date du 6 septembre 2005, les conditions de circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels : « en vue d'assurer la protection des espaces naturels. La circulation des véhicules à moteur (automobiles, motos, quads, motoneiges, engins spéciaux à moteur ...) est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public de l'Etat, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur. Cette interdiction ne s'applique pas :

- ? De façon permanente aux véhicules utilisés pour remplir une mission de service public,
- ? De façon temporaire aux véhicules utilisés à des fins professionnelles de recherche, d'exploitation ou d'entretien des espaces naturels,
- ? Aux propriétaires et ayant droits circulant ou faisant circuler des véhicules à des fins privées sur des terrains leur appartenant,
- ? Dans le cadre de la pratique d'activités sportives sur des terrains aménagés et dûment autorisés à cet effet,
- ? Dans le cadre d'épreuves et compétitions sportives autorisées. »

Il est rappelé également que sur la commune de Sigoyer, la circulation des véhicules à moteur est interdite sur les chemins classés verts. Y sont seuls autorisés les véhicules utilisés à des fins professionnelles.

# COMMUNIQUER ...

## Rallyes ✍

✍

✍

✍ **Farivernale** : randonnée de véhicules anciens les 7 et 8 janvier 2006

En aucun cas, cette manifestation ne devra donner lieu à un classement faisant intervenir la plus grande vitesse.

✍ Organisateur : Farigoulette historique team (✍ 04.92.35.11.96)

✍ **Rallye Neige Hautes-Alpes** : samedi 28 et dimanche 29 janvier 2006

Epreuve chronométrée sur la commune de Sigoyer (spéciale n°12 de Fouillouse à Pelleautier) dimanche 29 janvier ; route départementale 19 et voie communale des Rois Surville fermées à la circulation.

✍ Organisateur : Association Rallye hivernal 05 Univers Vidéo 7 avenue Jean Jaurès GAP

✍ 06.89.12.60.15



**A compter du 9 JANVIER 2006, la voie communale des Rois-Surville redevient à sens unique (arrêté municipal du 21 décembre 2005)**

# COMMUNIQUER ...

## Les nouvelles dispositions dans la traversée du village

*Dès la fin des travaux, chacun d'entre nous devra modifier ses habitudes et adopter les nouvelles dispositions suivantes :*

- Limitation de la vitesse à **30** km/h
- Stationnement des véhicules sur les emplacements prévus ( ? un arrêté municipal interdit le stationnement sur la chaussée. Les récalcitrants s'exposeront à des contraventions dressées par les services de gendarmerie )
- Respecter l'emplacement de stationnement qui sera réservé aux personnes handicapées.
- Traverser la chaussée en empruntant les passages protégés matérialisés.
- Les parkings situés à chaque extrémité de la traverse du village devront être utilisés le plus souvent possible.
- Pour accéder à la salle des fêtes, les piétons utiliseront la passerelle entre le parking de la zone des Murets et le passage protégé matérialisé en face de la salle.
- Les organisateurs de manifestations pourront stationner provisoirement devant la salle des deux Céüze afin d'y déposer leur matériel mais devront libérer l'emplacement dès la fin du dépôt pour laisser le libre accès aux services de secours éventuels.
- Les parents d'élèves devront veiller à ne pas stationner juste devant la sortie de l'école en haut des escaliers.

? Les piétons devront utiliser les trottoirs du domaine public. Toutefois, certains riverains ont signé une convention avec la commune afin d'harmoniser le pavage de leurs trottoirs avec ceux du domaine public et permettre un libre accès aux piétons comme précédemment. Les piétons sont invités à respecter les aménagements installés par les riverains sur ces trottoirs privés.

? Il est à noter que les trottoirs non aménagés ou dont le pavage est différent des autres appartiennent à des riverains qui n'ont pas souhaité signer cette convention et qui n'autorisent donc pas la circulation des piétons sur leur domaine privé (malgré un usage très ancien).

? Le chemin situé entre la boulangerie et la maison de Mr et Mme NAL reste interdit à la circulation de véhicules motorisés.

? Le chemin situé entre l'hôtel Muret et le boulodrome est un chemin d'accès privé où le stationnement est interdit.

De même, le parking situé entre la boulangerie et la maison de Mr SABATIER est un parking privé réservé aux riverains.

? Le ramassage scolaire s'effectuera matin et soir sur le parking de la zone des Murets.

? Le ramassage scolaire s'effectuera matin et soir sur le parking de la zone des Murets.

? Les élèves de l'école effectueront un parcours de reconnaissance avec leurs enseignants afin de s'approprier ces nouvelles dispositions.

*N'attendons pas pour prendre de nouvelles habitudes pour la sécurité et le bien-être de chacun d'entre nous!!*

*Agnès GABANO*



# Du POS au PLU\* ...

## PLAN LOCAL D'URBANISME

### Sa définition et son contenu

#### 1. Le projet, fondement du plan local d'urbanisme

Le plan local d'urbanisme remplace désormais le plan d'occupation des sols. Il permet aux conseils municipaux de mieux exprimer leur projet pour la commune, après avoir élaboré un diagnostic d'ensemble et une politique globale pour l'aménagement et le renouvellement de la ville ou du village.

Il constitue ainsi un cadre de référence, couvrant obligatoirement la totalité du territoire communal, pour les zones à réhabiliter ou à renouveler. Il intègre l'ensemble des projets d'aménagement intéressant la commune : ZAC ( les plans d'aménagement de zone - PAZ-), traitement des espaces public, des paysages, de l'environnement.

Le PLU est pour les élus un document plus complet que le POS, limité à préciser le droit des sols. Il constitue pour les citoyens un document plus lisible, facilitant ainsi la concertation à laquelle il est désormais systématiquement soumis. Pour les territoires concernés, c'est un document plus riche car plus global et plus prospectif.

#### 2. Un projet favorisant le renouvellement urbain

Un certain nombre d'évolutions réglementaires ont par ailleurs été apportées. Plusieurs d'entre elles visent à favoriser le renouvellement urbain, notamment par la levée des freins à la densification.

Le renouvellement urbain vise un triple souci :

- ? offrir une alternative aux logiques d'évasion résidentielle des ménages : sans contribuer au mitage des espaces naturels et ruraux ainsi qu'à l'accroissement des déplacements en voiture particulière,
- ? requalifier le cadre urbain en particulier des zones dégradées,
- ? produire de la mixité et de la diversité dans les fonctions économiques et résidentielles.

#### 3. Un projet évolutif

La loi SRU a reconnu aux documents d'urbanisme un caractère évolutif qui était perçu auparavant parfois comme source d'instabilité. Ainsi, il s'agit aujourd'hui de faciliter l'adaptation des PLU aux nouveaux enjeux et aux priorités qui peuvent apparaître, sans toutefois se dégager de la nécessité de conduire un projet durable.

\*POS : Plan d'Occupation des Sols

PLU : Plan Local d'Urbanisme

# Du POS au PLU ...

Pour ce faire, la procédure de révision a été considérablement simplifiée. De même, **une procédure de révision d'urgence a été instaurée**, remplaçant l'application anticipée, permettant d'adapter rapidement un PLU pour permettre un projet nouveau sans remettre en cause la nécessité d'une enquête publique.

## 4 . U n p r o j e t p l u s d é m o c r a t i q u e

En contrepartie des facilités de procédure, la **démocratisation de l'élaboration du PLU** est renforcée : le **projet doit faire l'objet d'un large débat tant au niveau des administrés qu'en conseil municipal**, la concertation est obligatoire et élargie dans sa durée. La **concertation** permet **d'informer** et **d'associer les habitants en amont** des décisions qui concernent leur cadre de vie, de mieux définir les objectifs d'aménagement au travers d'une démarche globale appuyée sur un large débat public. Il s'agit d'informer le public et de lui permettre de réagir dès le stade des études préalables, avant que l'essentiel des décisions soit pris de façon irréversible.

**Les modalités de concertation sont librement définies par le conseil municipal**, la concertation devant se dérouler pendant toute la durée de l'élaboration ou de l'étude de la révision du PLU. Elle fait l'objet d'un bilan tiré par le Conseil Municipal et tenu à disposition du public. **Il n'en reste pas moins vrai que la décision ultime des choix arrêtés dans le PLU, après délibération, est de la seule compétence du Conseil Municipal.**

## 5 . U n p r o j e t o p p o s a b l e a u x t i e r s

Le POS était composé de quatre parties :

- ? le rapport de présentation,
- ? le règlement,
- ? la cartographie
- ? et les annexes.

Seuls le règlement et la cartographie étaient opposables aux tiers.

**Le PLU est composé de quatre parties différentes :**

- ? le **rapport de présentation** qui expose le diagnostic et les orientations du PLU,
- ? le **projet d'aménagement et de développement durable**,
- ? le **règlement** qui inclut articles et cartographies, et enfin
- ? les **annexes**.

**Le projet d'aménagement et de développement durable et le règlement constituent les parties opposables aux tiers.**

## 6 . U n e d i m e n s i o n c o m m u n e a u x d o c u m e n t s d ' u r b a n i s m e

Le **schéma de cohérence territoriale (SCOT)** et le **plan local d'urbanisme (PLU)** font tous deux l'objet de l'élaboration d'un projet d'aménagement et de développement durable.

# Du POS au PLU ...

L'article L.121-1 du code de l'urbanisme précise la nature du concept de développement durable pour ce qui concerne les documents d'urbanisme. Celui-ci a trait aux notions d'équilibre entre les différents modes de développement urbain, de diversité urbaine et de mixité sociale et d'utilisation économe et équilibrée des différents espaces, naturels, urbains, périurbains et ruraux.

Tant pour le SCOT que pour le PLU, le projet d'aménagement et de développement durable est d'abord un projet politique. Elaboré sous la responsabilité des élus compétents, c'est un document destiné à l'ensemble des citoyens et qui expose le projet d'évolution et de développement d'ensemble de la commune pour le PLU, du territoire intercommunal pour le SCOT.

**Elaboré à l'issue d'un diagnostic s'appuyant sur la concertation dont il doit tenir compte des enseignements, le PADD doit être débattu et avoir fait l'objet d'une concertation tant dans le cadre du SCOT que du PLU.**

Au travers de ses nouvelles obligations, la loi SRU vise ainsi à instituer une **démarche de projet** au cœur des politiques de planification, en renforçant d'une part leur **démocratisation** et en favorisant d'autre part les logiques partenariales.

## **7. Le projet d'aménagement et de développement durable du PLU**

Le projet d'aménagement et de développement durable constitue une partie du PLU et a valeur normative.

Il expose, à la suite du rapport de présentation qui présente les orientations du PLU prises au regard du diagnostic et leurs effets sur l'environnement, le projet d'évolution d'ensemble de la commune. Document destiné à l'ensemble des citoyens, **il convient que sa présentation littéraire et cartographique soit la plus accessible possible.**

### **LE CONTENU DU DOSSIER DE P.L.U.**

#### 1 - Rapport de présentation

1. Présente un diagnostic, les perspectives d'évolution démographique, économique et sociale, et les évolutions pressenties pour l'habitat, l'emploi, les équipements publics, les services et les moyens de transports.
2. Expose l'état initial de l'environnement, des paysages et analyse les incidences des options du P.L.U. sur leur évolution puis présente les mesures prises pour leur préservation et leur mise en valeur.
3. Détermine les perspectives d'évolution des parties urbanisées en présentant un phasage de l'ouverture à l'urbanisation et en prenant en compte les objectifs de diversité de l'habitat.

#### 2 - PADD

C'est le "Projet d'Aménagement et de Développement Durable", c'est le véritable "Projet de territoire" de la Commune, il illustre les objectifs et moyens mis en œuvre dans un esprit "d'économie" des espaces naturels de la commune, et de "renouvellement" des espaces urbains. 6 domaines sont abordés :

1. Les mesures de nature à préserver les centres de quartiers, les développer ;
2. Les actions et opérations relatives à la restructuration ou à la réhabilitation d'îlots, de quartiers ou de secteurs, les interventions destinées à lutter contre l'insalubrité ;
3. Le traitement des voies, des sentiers piétonniers;
4. Les actions de nature à assurer la sauvegarde de la diversité commerciale des quartiers;
5. Les conditions d'aménagement des entrées de village;
6. Les mesures de nature à assurer la préservation des paysages.

# Du POS au PLU ...

## 3 - Zonage

C'est le "plan" du P.L.U., il présente les différents types de quartiers de la commune comme :

- 1 - les zones urbaines, toutes équipées de réseaux collectifs, et où les constructions nouvelles sont immédiatement possibles ;
- 2 - les zones d'urbanisation future (AU) pour l'habitat ou l'activité (AUE), qui sont les réserves foncières de la commune pour accueillir les futurs habitants ou de nouvelles entreprises;
- 3 - les zones de loisirs (AUL), réservées aux sports, et aux activités culturelles;
- 4 - les zones agricoles (A), réservées à cette activité et au logement des seuls agriculteurs; Les zones agricoles protégées;
- 5 - les zones de protection de la nature (N), qui doivent être également préservées pour leurs paysages;
- 6 - les Espaces Boisés Classés, Zone « Natura 2000 »;
- 7 - certains éléments de patrimoine bâti ou des jardins intéressants.

## 4 - Règlement

C'est le véritable interprète du zonage du P.L.U., il permet de connaître précisément les conditions de construction ou d'aménagement dans chacune des zones de la commune. C'est notamment lui qui détermine les surfaces constructibles maximales ou les hauteurs limitées. On y trouve :

- 1 - les catégories de constructions autorisées par zone (habitat, industrie, commerce, etc...);
- 2 - les reculs et prospects à respecter notamment par rapport aux voies publiques ;
- 3 - les obligations d'aménagement des accès routiers, de branchement aux réseaux d'eau, d'assainissement ;
- 4 - l'emprise au sol maximale des constructions, notamment dans les zones d'activités ;
- 5 - la hauteur maximale des bâtiments ;
- 6 - les conditions de traitement des façades ou des ouvertures des bâtiments ;
- 7 - les obligations en ce qui concerne le stationnement des véhicules ;
- 8 - des prescriptions pour le traitement des espaces verts, des arbres existants ou des jardins ;
- 9 - ainsi que le "C.O.S." maximal autorisé, c'est à dire la surface constructible calculée sur chaque parcelle.

## 5 - Emplacements réservés

Il s'agit simplement de l'ensemble des opérations "déclarées d'utilité publique" par la commune, on les retrouve sur le plan de zonage, et cette liste contient :

- 1 - les routes et carrefours à créer ou à élargir ;
- 2 - les équipements scolaires, sanitaires, culturels, etc... ;
- 3 - les parcs ou espaces verts que la commune désire réaliser dans le futur, etc...

Cette liste précise aussi les organismes publics bénéficiaires, c'est à dire l'Etat, la Région, le Département ou la commune.

## 6 - Servitudes d'utilité publique

Cette partie du dossier contient des pièces fournies par le Préfet à savoir des plans et une liste qui permet de connaître les "servitudes" de certaines parcelles. Sur Avignon il s'agit surtout :

- ? des zones inondables;
- ? des zones de bruit de l'aérodrome ;
- ? des passages des oléoducs, lignes électriques ou câbles téléphoniques, etc...

## 7 - Annexes sanitaires

Cette annexe fait le bilan des ressources en eau potable de la commune, ainsi que des dispositifs d'assainissement des eaux usées. Trois plans permettent de visualiser les réseaux d'eau potable, des eaux usées, et du pluvial.

## CONCLUSION

Tous ces documents seront élaborés par le bureau d'étude mandaté par la commune et seront consultables par le public qui pourra formuler d'éventuelles observations. A cet effet un registre est déposé en Mairie, vous pouvez déjà y consigner vos observations et remarques.

A notre grand regret, les Ministères concernés par l'application de la loi SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) qui impose la création des PLU en remplacement des POS, n'ont pas, à ce jour, publié de documents d'information permettant d'éclairer le public sur la définition et le contenu du PLU.

Bien que la synthèse ci-dessus n'ait pas la prétention d'être exhaustive, nous espérons que ce document, que nous avons élaboré à partir des informations qui sont disponibles, mais de façon dispersée, auprès des différents services de l'Etat, vous apportera tous les renseignements nécessaires pour une meilleure compréhension du PLU que la Commune de Sigoyer vient d'engager. Pour toute information complémentaire, nous restons à votre disposition.

Bonne lecture.

Michel MEUNIER

# Du POS au PLU ...

DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES  
Arrondissement de GAP  
Commune de SIGOYER

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 28 septembre 2005

**OBJET : Mise en révision du POS approuvé en 1984 devant conduire  
à l'approbation d'un PLU**

**L'an deux mil cinq, le 4 octobre à 20 heures 30**, le Conseil Municipal de Sigoyer, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Alain Bonnardel, Maire.

Etaient présents tous les membres en exercice, Mesdames et Messieurs : Bonnardel Alain, Clément Jean-Luc, Cornil Jean-Marc, Duc Serge, Fernandez Vincent, Gabanou Agnès, Galmiche Françoise, Garcin André, Ligozat Jeannin, Meunier Michel, Michalinoff Jacques, Paul Claude, Pelloux Suzanne.

Absents excusés : Sabine Luszczynski représentée par Alain Bonnardel  
Stéphane Raizin non représenté

*Présents :13. Votants :14*

Secrétaire de séance : Jacques Michalinoff

M. Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 3 mars 1997 prescrivant la révision du POS de la commune de Sigoyer ainsi que la délibération du 29 janvier 2002 approuvant cette révision.

Il rappelle les requêtes devant le tribunal administratif de Marseille et les jugements qui annulent la délibération du 29 janvier 2002 approuvant cette révision.

Il propose de reprendre la procédure de révision du document d'urbanisme approuvé en 1984.

Les objectifs généraux de la révision sont :

- De promouvoir un développement durable de la commune en recherchant un équilibre entre habitat, agriculture, vie économique et protection des richesses patrimoniales et naturelles
- De préserver l'espace rural pour le maintien de l'agriculture
- De préserver les espaces naturels
- De apporter une réponse appropriée à la demande d'habitation sur la commune, principalement dans le secteur du chef-lieu et en tenant compte des ressources en eau potable

La phase de concertation et d'étude permettra de préciser les orientations du projet d'aménagement et de développement.

Considérant que le plan d'occupation des sols a été approuvé par délibération du conseil municipal en date du 10 décembre 1984

Qu'il y a lieu de mettre en révision le plan d'occupation des sols sur l'ensemble du territoire communal en élaborant un plan local d'urbanisme (PLU)

Qu'il y a lieu d'associer les services de l'Etat à l'élaboration du PLU

*Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire et en avoir délibéré,  
le conseil municipal, à l'unanimité, décide*

# Du POS au PLU ...

- De prescrire la révision du plan d'occupation des sols sur l'ensemble du territoire communal en élaborant un plan local d'urbanisme (PLU), conformément aux articles L 123.6, L123-13 et R 123-15 et suivants du code de l'urbanisme
- D'associer les services de l'état à l'élaboration du PLU conformément à l'article L123-7 du code de l'urbanisme, lors de réunions d'étude
- De consulter les personnes publiques autres que l'état, conformément à l'article L 123-8 du code de l'urbanisme, ces personnes étant associées aux réunions d'étude
- De procéder à la concertation publique prévue à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme selon les modalités suivantes :
  - L'information de l'ouverture de la concertation par publication dans un journal local
  - L'ouverture d'un registre d'information tenu par les services municipaux
  - La tenue d'au moins une réunion publique en cours d'étude
- Précise que monsieur le Maire sera chargé de présenter au conseil municipal le bilan de la concertation au moment de la délibération arrêtant le projet de révision
- De donner autorisation au maire pour consulter les bureaux d'étude et signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service nécessaire à l'élaboration de la révision du PLU
- De demander à l'état, conformément à l'article L 121-7 du code de l'urbanisme, qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les frais matériels et d'études nécessaires à la révision du PLU ;

Conformément à l'article L 123-6 du code de l'urbanisme, la présente délibération sera notifiée :

- Au préfet
- Aux présidents du conseil général et régional
- Aux présidents de la chambre de commerce et industrie, de la chambre des métiers et de la chambre d'agriculture
- Aux maires des communes limitrophes : Pelleautier, Neffes, Tallard, Fouillouse, Lardier, Vitrolles, Esparron, Châteauneuf d'Oze
- Aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés : communauté de communes de Tallard-Barcillonnette
- Syndicat mixte du SCOT

Conformément à l'article R123-25 du code de l'urbanisme, les associations locales d'usagers et de protection de l'environnement agréées pourront être associées à leur demande

Conformément à l'article R123-25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois, et d'une mention dans un journal diffusé dans le département.

✍

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits

Le Maire  
Alain Bonnardel

# **Assainissement . . .**

## **AVANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

En mai 2005, une information administrative et technique, assez exhaustive, a été diffusée auprès des futurs usagers de l'assainissement collectif du village. Ce document de quatre pages a été complété par un article plus technique publié dans le bulletin municipal numéro 20 de juin 2005. Les travaux sur le terrain ont démarré fin juin en préliminaire de la réfection de la voie de la traverse du village. Ils se poursuivent à un rythme soutenu sur la rive droite du torrent « des Murets » et seront déjà bien engagés sur la rive gauche au moment où vous lirez ces lignes.

### **UNE LONGUE PREPARATION**

Avant de faire un point précis de l'avancement de ces travaux un bref rappel historique semble nécessaire pour ce chantier très important pour la commune tant par sa taille que par son impact financier.

Il faut rappeler que la loi du 3 janvier 1992 oblige les communes à mettre leurs installations en conformité avec les normes sanitaires européennes. Nous sommes nombreux à penser que cela est une bonne chose en soi, ne serait-ce que par la prise de conscience citoyenne du respect de l'environnement dans lequel nous vivons.

Pour ce qui concerne notre commune qui possède déjà une station d'épuration « aux Guérins », c'était surtout au village, où un simple collecteur déversant les eaux usées directement dans le torrent « des Murets », qu'il y avait obligation de mettre en conformité.

Une étude « diagnostic » obligatoire, imposée par les services de l'Etat, concomitamment au zonage d'assainissement du territoire communal, a été menée par les bureaux d'étude SERET de RIBIERS et BECT de PELLEAUTIER, mandatés par la CCTB (Communauté de Communes de TALLARD-BARCILLONNETTE). Cette étude a permis de réaliser un diagnostic des réseaux existants et de proposer des solutions concrètes aux élus, réseaux à créer ou à reprendre, STEP (station d'épuration) à construire. Les choix retenus par la municipalité ont été présentés le 14 mars 2003 lors d'une réunion publique et plusieurs articles ont été consacrés au sujet dans le Bulletin Municipal.

Rappelons que ces travaux concernent le secteur des « Guérins » et celui du « Village »:

1°/ Aux Guérins :

- ? Réalisation de travaux d'élimination d'eaux parasites.
- ? Extension du réseau de collecte notamment vers le secteur de « Barbe Blanche ».
- ? Rénovation de la station d'épuration existante.

2°/ Au niveau du Village :

- ? Réalisation de travaux d'élimination d'eaux parasites.

Création de réseau de collecte au Village et au hameau des Vincents.

# Assainissement ...

- ? Création de deux réseaux de transfert avec possibilité d'extension future vers les « Courtès » pour amener les effluents du Village et des Vincents vers la STEP des Dômes.
- ? Création d'une piste d'accès depuis la ferme des Dômes jusqu'au site de la STEP.
- ? Création d'une piste depuis la STEP jusqu'au plateau des Paillerets et busage du torrent des Murets.
- ? Construction de la STEP aux Dômes pour 250 EH (équivalent-habitants).

Le scénario retenu constitue un bon compromis qui présente en particulier les avantages suivants :

- ? Pas de concentration des effluents.
- ? Réseaux de transferts limités (c'est la partie la plus onéreuse du projet).
- ? Coûts d'investissement et d'exploitation limités.
- ? Conservation de l'assainissement collectif là où il existait.
- ? Réseau séparatif pour le village (urbanisation dense) eaux pluviales / égout.
- ? Possibilités d'extension future de l'assainissement collectif.
- ? Moindre retentissement sur la facture d'eau de l'utilisateur.
- ? Respect de l'environnement.

Les différents choix validés, il fallait encore obtenir les subventions pour engager les travaux. C'est pour cette raison que la réfection de la traverse du village a été couplée avec les travaux de la mise aux normes de l'assainissement collectif. Ce montage a permis d'alléger la facture et d'obtenir le maximum de subventions pour le plus grand bénéfice du porte-monnaie de nos concitoyens.

La Commune a délégué la maîtrise d'œuvre des travaux d'assainissement à la CCTB car dans ce cas, ils sont subventionnés à un niveau plus élevé (de 60 à 80%). D'autre part, la Commune ne dispose pas des compétences administratives et techniques pour assurer le suivi de ces travaux; c'est Lionel MICHALON, technicien de la CCTB qui a déjà une grande expérience en ce domaine qui assure la coordination et le suivi des travaux en étroite collaboration avec Gilles RAPI N, responsable de la SERET et sous le contrôle des élus.

## QUAND LES FINANCEMENTS ARRIVENT...

Après obtention de la plus grande partie des subventions, la CCTB a lancé la consultation des entreprises cet été. Deux groupements d'entreprises ont répondu favorablement avec des propositions de prix très proches. Dans le cadre des marchés négociés, Rémi COSTORIER, Président de la CCTB, après de dures et longues négociations a réussi à alléger notre facture en obtenant des entreprises une baisse de 8% sur le montant total des travaux. Nous devons le remercier pour l'aide efficace et précieuse qu'il nous a apportée dans cette opération.

La Commission d'Appel d'Offres (CAO) dans laquelle siègent trois représentants de la Commune de Sigoyer, a retenu le groupement des entreprises **ABRACHY** de Tallard et



# Assainissement . . .

**EPUR-NATURE** de Garas (Vaucluse). Pour un coût global de **537 936,88 € TTC**, la première a la charge de la réalisation des réseaux et branchements ainsi que des pistes d'accès pour un montant de **381 260,88 € TTC**; la seconde construira la STEP pour un montant de **156 676 € TTC**.

Le verbe « installer » me semble plus approprié que « construire » car cette station de type biologique ne nécessite aucune installation technique sophistiquée, ni énergie motrice, hormis celle des effluents. Le concept de cette station est celui du « lit planté de roseaux » : le traitement des eaux usées s'effectue naturellement au niveau des roseaux qui filtrent les effluents. Ce fonctionnement essentiellement biologique nécessite peu d'entretien (cf. voir descriptif et plan dans BM N° 20-juin 2005).

Bien que notre souci fut d'implanter les canalisations en priorité sur le domaine public, les choix techniques retenus, essentiellement l'écoulement gravitaire, nous ont contraints à traverser de nombreuses propriétés privées. Sans l'accord des propriétaires avec qui nous avons signé une convention d'autorisation de travaux et de passage de canalisations, le projet n'aurait pas pu aboutir. Je tiens, personnellement, à remercier ici, les propriétaires qui ont accepté de signer la convention, avec courtoisie et compréhension, sans contrepartie et pour le bénéfice de tous les abonnés qui seront raccordés. Il faut souligner ce bel acte de civisme de la part d'une quinzaine de nos concitoyens. Il ne faut surtout pas oublier Pierre PARA, propriétaire du domaine des « Dômes », qui a accepté l'implantation de la STEP sur un terrain qu'il a bien voulu céder à la commune tout en acceptant les servitudes attachées à l'installation.

## **ET ENFIN LA REALISATION DES TRAVAUX**

Il eût été plus logique de commencer par la réalisation de la STEP située aux « Dômes » car les raccordements qui suivaient auraient été aussitôt fonctionnels mais pour cela il aurait fallu disposer des financements. Ce ne fût pas le cas car les subventions pour la STEP et les réseaux sont parvenus bien après l'engagement des travaux de la traverse du village et compte-tenu des conditions climatiques il était absolument nécessaire de réaliser les travaux du village avant l'hiver. Ainsi, le réseau de collecte du village et les branchements ont été achevés bien avant le démarrage des travaux du collecteur principal et de la STEP.

Il faudra attendre la fin du premier semestre 2006 pour que les réseaux du « Village » et des « Vincents » soient opérationnels.

A ce jour le collecteur de la traverse du village est achevé ainsi que la majorité des raccordements des usagers. Le collecteur principal, transportant tous les effluents à la STEP des « Dômes » est en cours d'achèvement. La partie haute composée de tuyaux PVC de 200 mm de diamètre part depuis l'école, traverse les champs situés au sud-est et rejoint le bord haut du talus longeant le torrent des « Murets ». Elle est doublée en partie d'un collecteur de 300mm pour les eaux pluviales qui se déverseront dans le torrent. La partie la plus basse réalisée en terrain accidenté et instable est composée de tuyaux en fonte auto verrouillés de 200mm de diamètre. Une antenne également en fonte, traverse le torrent des « Murets » pour rejoindre

# Assainissement ...

la rive gauche et escalader le haut du talus pour recueillir les effluents provenant du hameau des « Vincents ». Si les conditions météorologiques le permettent, le réseau des collecteurs devrait être terminé pour la fin janvier 2006. Les raccordements individuels pourront ensuite être réalisés mais ne pourront être mis en service que lorsque la STEP sera fonctionnelle, au plus tôt en juin 2006.

Rappelons que les usagers disposent d'un délai de deux ans pour se raccorder au réseau, c'est à dire à la boîte de branchement qui sera installée, par la Commune, en limite de propriété . Pour réaliser ce branchement, l'abonné pourra faire appel à l'entreprise de son choix y compris à l'entreprise ABRACHY qui sera sur site. L'abonné peut aussi réaliser lui-même son raccordement à condition de respecter les règles de l'art. En particulier, les canalisations doivent respecter un diamètre minimal et être parfaitement étanches aux eaux parasites et qu'il est interdit de déverser les eaux pluviales dans le réseau d'assainissement. Des contrôles seront faits à posteriori.

Avant d'engager les travaux de création de la STEP, il est nécessaire d'aménager la piste d'accès depuis la ferme des « Dômes » afin de permettre l'accès des camions pendant les travaux et ultérieurement pour les opérations d'entretien. La voie communale des « Dômes » sera aussi consolidée aux endroits les plus dégradés. Ensuite l'entreprise ABRACHY devra préparer le plateau qui accueillera les bassins de la station afin qu'EPUR-NATURE puisse ensuite y aménager le déversoir-dégrilloir, les bassins d'épuration et la plantation des roseaux filtrants. L'ensemble de ces travaux devrait pouvoir être réalisé de mars à mai 2006 afin que l'assainissement collectif puisse être fonctionnel au plus tard en juin 2006.

Les travaux de la deuxième tranche (Les Guérins) seront réalisés en 2006, si les financements sont obtenus.

## **QUI AURA LA CHARGE DU FONCTIONNEMENT ?**

Dès la mise en service de la STEP, c'est la CCTB qui en assurera la gestion, comme c'est le cas pour toutes les stations de la Communauté de Communes. A cet effet une redevance dont le montant n'est pas encore fixé, sera collectée au bénéfice de la CCTB qui assurera l'entretien régulier (une visite hebdomadaire et des curages périodiques), par contre, à l'achèvement des travaux elle restituera le réseau collecteur à la Commune qui en assurera la maintenance (contrôles périodiques et curage).

Par ailleurs, les abonnés raccordés au réseau d'assainissement collectif, verront leur facture d'eau augmenter dans une proportion qui est estimée à un doublement du prix du mètre cube d'eau (actuellement à 0,435€/m<sup>3</sup> HT, hors redevances). Cette augmentation devrait rester raisonnable, comparée aux tarifs pratiqués par les communes voisines. Pour information, à Gap, l'eau est facturée 1€/m<sup>3</sup> HT, hors redevances, prix unitaire auquel il faut ajouter 0,86€/m<sup>3</sup> pour l'assainissement collectif.

# ***Assainissement ...***

## **ET POUR TOUS CEUX QUI NE SERONT PAS RACCORDES AU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF ?**

La conception du réseau en cours de réalisation a intégré la possibilité d'extensions futures en fonction de l'évolution démographique, de l'urbanisation et surtout des aides financières apportées, le réseau pourra être éventuellement développé. Le tracé des collecteurs et leur diamètre ont été définis dans cette perspective et la capacité de traitement des stations pourra facilement être adaptée. Il n'en reste pas moins vrai que la dispersion de l'habitat sur notre territoire et le relief accidenté interdisent d'imaginer la généralisation de l'assainissement collectif à l'ensemble de notre commune. Certes tout est techniquement possible mais à quel coût. N'oublions pas que les investissements et l'entretien des installations sont en totalité à la charge des abonnés. Nous sommes très nombreux à penser que la facture d'eau va continuer à augmenter; il serait déraisonnable d'alourdir encore plus cette facture par des investissements très onéreux qui ne sont plus subventionnés en zone rurale quand l'habitat est peu dense comme c'est le cas sur notre territoire. Il ne faut pas rêver... à moins de le payer très cher.

En espérant que cette information aura satisfait votre légitime curiosité, je reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire concernant ce grand chantier de notre commune.

Michel MEUNIER

# LE COIN DES ASSOCIATIONS ...



L'Assemblée Générale de l'Association s'est déroulée jeudi 15 décembre dans une ambiance fort conviviale, comme d'habitude.

Au cours de cette assemblée, il a été décidé d'orienter l'activité 2006 sur 4 thèmes:

- Accompagner l'arrivée de l'ADSL à Sigoyer: l'article dédié à ce sujet dans le présent bulletin est la première étape de cette action d'information et d'aide à l'appropriation de ce nouvel outil.
- Aider la commune à remettre en route son site Internet : relookage, contribution à la mise à jour. Le tout dans le cadre d'un partenariat à définir avec Monsieur le Maire.
- Proposer une solution technique viable et exploitable pour un accès libre-service internet destiné aux visiteurs de notre belle commune.
- Mise en place (enfin!) d'un atelier musique sur ordinateur. Composer sur ordinateur, rajouter la voix et graver l'oeuvre pour l'éternité (ou presque) sur un CD. Que les musiciens et les chanteurs de Sigoyer, jeunes ou moins jeunes, se manifestent! On va faire un boeuf!

N'hésitez pas à nous contacter (coordonnées des animateurs et calendrier des séances ci-après): nous avons besoin de toutes les compétences et les énergies pour mener à bien ces projets qui s'intègrent parfaitement dans les objectifs de l'association et sont de nature à enrichir le patrimoine de notre collectivité.

Cordialement

Le Président

# LE COIN DES ASSOCIATIONS...

## Association pour la Sauvegarde du Patrimoine

L'assemblée générale ordinaire du vendredi 12 Août 2005 a fait le point sur les activités de notre association et ses projets :

? Le recueil d'archives de toute nature relatives à Sigoyer doit être poursuivi auprès de la Direction des Archives Départementales des Hautes Alpes avec mise sur DVD ou disquette pour les parties essentielles. Monsieur Michel MEUNIER, adjoint de Monsieur le Maire de Sigoyer, et Monsieur Michel ROBERT, délégué de l'association sont chargés de cette mission et nous espérons que beaucoup sera fait avant l'assemblée de 2006.

? Monsieur Jean Paul FAVIER a poursuivi assidûment son inventaire des pierres renommées, des fours, des fontaines et la recherche d'objets de valeur historique. Il nous a communiqué une liste avec une proposition d'exposition éventuelle. Nous le remercions bien vivement de tous ses efforts.

? Le projet principal qui a connu un commencement au premier trimestre 2005, à savoir la réhabilitation du site de l'ancien village de Vière, va se poursuivre en plein accord avec la Mairie. Cela absorbera l'essentiel de nos ressources financières (de l'ordre de 10 000 € dont 8 000 € de l'obtention du prix « Logis et Patrimoine ». Des ressources supplémentaires sont recherchées par ailleurs, en particulier des dons.

? L'exploration des grottes de Céas se poursuit. Un groupe d'une quinzaine de Sigoyards et amis a pu visiter la grotte de la TUNA, impressionnante par son volume et sa variété. L'obstination de Jean Paul Favier a probablement permis de localiser la fameuse grotte des FENAS, sur le flanc ouest de l'ancien Hameau de Céas.

? La recherche de vestiges gaulois à Serre Marceau a été interrompue mais un livre « la sépulture celte de Sigoyer » a été édité et est en vente à l'hôtel Muret au prix de 25 € l'exemplaire.

A la suite du départ de Madame VALA-VIAUX, le bureau de l'association est constitué comme suit :

Président :	Lucien RAMBAUD
Trésorière :	Geneviève VOYENET
Secrétaire :	Catherine LI NOSSIER

Nous souhaitons vivement que de nouveaux membres nous rejoignent, en particulier de nouveaux résidents. Nous profitons de l'occasion pour souhaiter à tous les Sigoyards un joyeux Noël et une heureuse année 2006.

Lucien RAMBAUD.

# LE COIN DES ASSOCIATIONS ...



Jeudi 25 Août 2005

Journée détente à l'hôtel Céüze où un bon repas nous a été servi. Quarante personnes ont pu apprécier et terminer cette journée par divers jeux : boules, cartes, scrabble au goût de chacun.

Retour vers 18 heures.

Samedi 8 octobre 2005

Le club du 3ème âge de Sigoyer s'est réuni au restaurant Muret pour fêter les anniversaires de ses adhérents qui ont eu 80 ans et également des 25 ans d'existence du club.

75 personnes étaient présentes sur 95 inscrites.

Les personnes ayant eu 80 ans :

?Véronique PARA s'est vu offrir une plante (une azalée) ;

Les messieurs :

?Pascal RAMBAUD,

?Albert JEAN,

?Marcel RAMBAUD,

?René VOLLAI RE,

?Maurice PAOLETTI

Ont reçu une valisette de 3 bouteilles de vin Côtes de Rhône de Sainte Cécile les Vignes.

Le Maire Alain BONNARDEL a pris la parole pour évoquer les événements de l'année 1925.

Cette rencontre se déroula dans une très bonne ambiance comme chaque année.

Jeudi 20 Octobre 2005

Dès 10 heures du matin, 37 personnes étaient au rendez-vous pour assister à une démonstration de divers articles de la société « distribution » représentée par un couple fort sympathique (Josette et Jean Michel) qui ont leur domicile près de Manosque.

Quelques achats ont été effectués en vue d'améliorer le confort de chacun. (par exemple : fauteuil relax, aspirateur, radiateur électrique etc ..). A 13 heures, un repas gratuit a été servi par le traiteur Bernard Eynaud : un très bon menu copieux et savoureux.

L'après midi détente avec un loto gratuit où chacun a eu son lot.

Ensuite, jeux de cartes et scrabble ont terminé cette journée très gaie et très conviviale.

# LE COIN DES ASSOCIATIONS ...



PLANETE  
MOMES  
SIGOYER



Une nouvelle année scolaire a commencé et planète mômes a repris ses activités.

Nous vous avons proposé le dimanche 25 septembre 2005 une journée Accro branches. Nos enfants ont pu grimper dans les arbres sur Ceüze et s'en sont donné à cœur joie.

Le samedi 5 novembre 2005 différents quartiers de Sigoyer ont pu voir nos petits sorciers et petites sorcières défiler à l'occasion d'halloween pour collecter des bonbons. Nous remercions les habitants pour leur accueil et leur générosité. Un goûter offert par l'association a eu lieu à l'issue de cette quête.

Nous vous invitons le samedi 28 janvier 2006 aux deux Ceüze à 16 heures à venir voir et entendre Agnès DUMOUCHEL, conteuse de La Bâtie Neuve, qui nous réglera de ses histoires extraordinaires. Un goûter sera partagé pendant l'entracte de cette activité.

Une chorale est née à Sigoyer sous l'impulsion d'Isabelle WAGNIER.

Elle a vu le jour en septembre, parrainée par « planète mômes ». Après quelques ateliers de découverte du chant choral animés par Stef FRANSSSEN professeur au conservatoire de Gap, un groupe s'est rapidement constitué. Trente personnes se retrouvent par quinzaine le lundi soir de 20 h à 22 h dans le préau de l'école.

Prochaine rencontre le 02/01/2006. Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues, nos ténors et basses apprécieront du renfort.

Une présentation du répertoire est prévue le 14 janvier 2006 à l'occasion de la soirée galette des rois organisée par le foyer d'animation.

Pour tout renseignement : ISABELLE 04.92.57.91.75  
CORINNE 04.92.57.86.40  
LUCETTE 04.92.57.98.19.

NOUS VOUS SOUHAITONS DE BONNES FÊTES DE FIN D'ANNEE.

# LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

## Neige et montagne des deux Céüze

En cette fin d'année, les membres de l'association n'ont jamais été aussi actifs.

Réunions, sondages, idées qui fument, chacun apporte son dynamisme pour améliorer l'accueil au chalet, agrandir et souder l'équipe de bénévoles.

Un premier rendez-vous a été donné samedi 17 décembre pour une balade au clair de lune en raquettes. Au retour, un vin chaud et chocolat chaud ont été offerts aux sportifs noctambules (une expérience à renouveler à chaque pleine lune ...).

Les amoureux de ski de fond n'ont pas été laissés en reste et pourront compter cette année sur un bénévole pour les accompagner autour de Sigoyer. Il propose d'initier les débutants intéressés. Pourquoi ne pas découvrir ensemble les pistes des Hautes Alpes ? Renseignements, inscriptions et dates disponibles au chalet de ski des Guérins pendant les heures d'ouverture.

Les tarifs de location de matériel restent inchangés. Afin de vous permettre plus de flexibilité, un tarif week-end a été rajouté.

TARIF ENFANT (jusqu'en 6ème)		½ JOURNEE (à partir de mi-di)	JOURNEE (avant midi)	WEEK- END	SEMAINE	SAISON (CAUTION 80)
PISTE	PAÑOPLIE	4	7	11	25	50
	SKIS	3	5	8	20	45
	CHAUSSURES	2	4	6	15	30
FOND	PAÑOPLIE	3.5	6	9	20	55
	SKIS	2.5	4	6	15	35
	CHAUSSURES	1.5	3	5	10	30
SURF	PAÑOPLIE	6	10	15	30	60
	SURF	5	8	12	25	50
	CHAUSSURES	2	4	6	15	30
RAQUETTES		2	3.5	6	20	45
LUGES Bébés		2	3.5	6	20	45

ADHESION : 1 euro / jour et/ personne (pas par famille) OU 9 euros d'adhésion annuelle / famille.

### Horaires d'ouverture :

Hors vacances scolaires :

? Samedi, dimanche et mercredi : 9 heures 30 / 16 heures 30

Pendant les vacances scolaires de la zone :

? Tous les jours de 9 heures 30 à 16 heures 30



# LE COIN DES ASSOCIATIONS ...

## TARIF ADULTE

PISTE		½ JOURNEE	JOURNEE	WEEK-END	SEMAINE	SAISON
		(à partir de midi)	(avant midi)			(CAUTION 80)
PISTE	PANOPLIE	6	10	15	30	60
	SKIS	4	8	12	30	60
	CHAUSSURES	3	5	8	15	35
FOND	PANOPLIE	6	10	15	30	60
	SKIS	4	8	12	30	60
	CHAUSSURES	3	5	8	15	30
SURF	PANOPLIE	6	10	15	30	65
	SURF	4	8	12	30	60
	CHAUSSURES	3	5	8	15	40
RAQUETTES		4	6	9	20	60



Association les quatre sans cou

ASSOCIATION



« LES QUATRE SANS COU » ...

Déjà plus d'un an que notre association existe au village. Tout reste à faire pour que tous s'y retrouvent pour la création et l'accueil de spectacles. Nous, Denis-Géraldine-Herve-Marie-Solange, proposons donc aux adhérents, et à toute autre personne intéressée, de se retrouver pour parler du passé, du présent et de l'avenir en ASSEMBLEE GENERALE:

**MERCREDI 11 JANVIER 2006 à 20H30 à la Salle des Deux Ceûze**

ordre du jour: Compte rendu des animations; bilan des recettes et des dépenses; projets de développement; élection du conseil d'administration.

Pour conclure dans la joie et la bonne humeur, nous vous invitons aussi à partager les mets et breuvages que chacun aura apportés.

LES QUATRE SANS COU - Les Rois - 05130 Sigoyer - Téléphone: 06.14.94.03.90

# LE COIN DE L'ÉCOLE ...

Le spectacle des trois brigands.

D'abord, on a lu l'histoire. Ensuite, on s'est entraînés à faire l'histoire avec les acteurs. Il y avait quatre conteurs qui se cachaient pour faire semblant qu'ils étaient dans la neige.

Il y avait trois brigands qui volaient l'argent des voyageurs qui étaient dans la voiture.

Un jour, ils attaquèrent une voiture avec une petite fille qui s'appelait Tiffany.

Ils décidèrent de recueillir d'autres enfants orphelins et de s'en occuper.

Les impressions des comédiens...

Les CP-CE1



Chloé : J'ai eu la trouille.  
Puis c'est passé.

Gwenaël : Moi j'ai  
pas eu peur parce que  
ça m'a fait rire.

Cécilia : Au début, ça fait un peu peur.

Kristal : Ça fait peur  
parce que tu as l'impre-  
sion que tu vas te tro-  
per et après c'est passé  
et tout le monde après  
applaudit.

Victor : Quand je  
suis allé sur la  
scène, j'avais un peu  
peur. Mais quand je me  
suis caché, j'ai adoré

Tom : C'est rigolo de  
jouer avec les acteurs.

Oranne et Niels : Au début, on avait un  
peu le trac et puis c'est passé

Erwan : J'avais peur et  
j'avais plus peur.

Raphaël : Je rigolais parce que  
quand je fermais le coffre, je bloquais  
toujours ma cape.

Zoé : Moi, ça m'a fait peur.

Juliette : Au début, j'avais le trac  
Chani : Moi, ça m'a fait b i-  
zarre parce que j'étais un  
monsieur !

Marie : Au début, j'avais le trac.  
Après c'est passé. Quand même  
ça fait bizarre.

Lilian : J'avais peur. Au fur et à me-  
sure, j'avais moins peur et c'était  
drôle.

Pauline : Je  
trouve que  
c'était pas  
bon parce  
que je me  
suis pris la  
valise sur le  
pied. Ou si-  
non, ça va,  
c'était bien.  
C'était tout  
bien.

# LE COIN DE L'ÉCOLE ...



## A la découverte des oiseaux

Une dame qui s'appelle Eliane Dupland nous a emmenés en direction de Vière le 2 décembre 2005 pour observer les oiseaux.

D'abord, sur la place, sous le toit de Mme Garcin, nous avons vu un nid d'hirondelles de fenêtre et les traces d'anciens nids. Il n'y a presque plus d'hirondelles à Sigoyer car on les a enlevés quand on a restauré les façades et les granges. Elles disparaissent aussi à cause des insecticides qui font mourir leur nourriture ou parce qu'elles mangent les insectes qui sont empoisonnés.

Notre classe a prévu de faire une enquête et d'interroger les habitants du village sur les hirondelles. Vous nous verrez donc peut-être frapper à votre porte prochainement pour avoir des renseignements sur l'emplacement des nids.

En continuant vers Vière nous avons découvert un nid de pic (pic vert ou pic épeiche). Éliane nous a montré un nid avec deux ouvertures, il est inhabitable. Plus loin, nous avons observé dans la lunette : des tourterelles, un bruant zizi, un bruant jaune, des pinsons du Nord (ils étaient très nombreux) et sur la neige, des traces de pie ou de corneille et des traces d'envols. Avec un amplificateur de sons nous avons écouté les cris des oiseaux.

Notre découverte des oiseaux ne fait que commencer, nous les observerons régulièrement toute l'année, au col des Guérins aussi pendant le ski et les raquettes. Nous avons tous commencé un carnet de naturaliste, nous écrivons dessus tout ce que nous voyons en sortie. Les maternelle vont construire des mangeoires et les CP-CE1 des nichoirs.

Les CE2-CM



# LE COIN DE L'ÉCOLE ...

## Les Olympiades

Lundi 7 novembre 2005, nous avons pris le bus pour aller aux Olympiades à la Roche des Arnauds. Nous avons rencontré les élèves de Pelleautier, la Roche des Arnauds et la Freissinouse.

Les épreuves étaient : le lancer de fusée, le lancer d'anneaux, le saut de grenouille qui consiste à faire la plus grande distance en sautant tous à la suite, la course d'endurance qui consiste à courir 10 minutes sans s'arrêter et sans marcher, le saut en longueur sur un matelas, et le relais navette : la classe se sépare en deux équipes face à face, une personne d'une équipe part avec le relais, le donne à l'équipe d'en face qui à son tour part et ainsi de suite. Puis nous avons couru pour sauter les haies le plus vite possible.

Nous avons été 2ème au classement principal. La Roche des Arnauds a offert un goûter pour toutes les écoles.



Les CE2-CM



# LE COIN DE L'ÉCOLE ...

## Secouristes en herbe!

Mardi 13 décembre, deux dames de la Croix Rouge française sont venues à l'école. Elles nous ont parlé des risques majeurs :

-les inondations



-les tremblements de Terre

-les nuages de pollution

-les incendies

Elles nous ont expliqué que lorsqu'il y avait une inondation, il fallait rester chez nous, faire évacuer les animaux et les personnes à l'étage et que si on n'était pas chez soi, on se réfugiait chez son copain. Si on avait des draps, il fallait les

mettre au bas de la porte.

Puis, elles nous ont expliqué comment :

-**Protéger** : pour éviter d'autres accidents

-**Alerter** : nous avons retenu les numéros d'urgence, le 18, le 15 et le 112 en Europe

-**Secourir**

Pour secourir une personne qui respire mais qui ne répond pas quand on lui parle et qu'on lui serre la main, il faut la mettre en qui veut dire Position Latérale de Sécurité. Nous l'avons tous fait plusieurs fois sur un copain en suivant les explications de la dame.

Pour secourir une personne qui ne respire plus nous avons fait la respiration artificielle (souffler deux fois en basculant la tête du mannequin) et le massage cardiaque (appuyer avec la paume de la main à un endroit précis 15 fois). Il ne faut surtout pas le faire à quelqu'un qui respire.

A la fin nous avons tous eu un diplôme d'initiation aux premiers secours. Nous savons que le secouriste fait le premiers PAS (comme Protéger, Alerter, Secourir).

Les CE2-CM



# LE COIN DE L'ÉCOLE ...



## Le spectacle de Noël

Le samedi 10 décembre, nous sommes allés à l'école et des mamans, des collégiennes nous ont maquillés. Ensuite, à la salle des deux Céuze, nous avons enfilé nos costumes. La salle s'est remplie et nous avons commencé. Le premier c'était le Fla-

mand Flagada avec Julien et Quentin. Jules a joué « Tsss » une histoire de serpent et moi « Chinoiseries ».

J'ai eu le trac. Les CP-CE1 ont joué une pièce qui s'appelait « Les Trois Brigands ». Les Maternelle ont joué « Toc, toc, toc, qui est là », ils étaient tous déguisés pour faire peur.

Ensuite nous avons attendu le Père Noël qui nous a offert des jeux et des bonbons.

Théo et Jules



# LE COIN DE L'ÉCOLE ...

## Notre sortie à « La fête de la science »

C'était organisé à Veynes. Nous avons participé à plusieurs expériences : la pression atmosphérique, le laser, la chaise tournante, le volume et la pile.



### Pression atmosphérique :

Sur chacun de nous il doit y avoir comme des cubes de 1 kilogramme.

On a placé un ballon vide avec un noeud sous une cloche. Puis une pompe a aspiré l'air pour faire le vide, alors le ballon s'est gonflé pour prendre tout la place sous la cloche.

### La chaise tournante :

Si on tend les deux bras en tenant des altères et que l'on est assis sur la chaise tournante, on va moins vite que lorsqu'on met les bras contre la poitrine parce que les bras veulent toujours aller à la même vitesse. Nous avons essayé.

### Le volume :

Il y avait la lumière du soleil qui se reflétait dans les vitres et on avait l'impression que c'était en trois dimensions. On aurait voulu toucher l'image mais on ne pouvait pas puisque c'était de la lumière.

### La pile :

On a mis des plaques de métaux différents dans un citron, une pomme ou une poire puis on a placé des pinces crocodile.

Le compteur s'est mis à marcher. L'acide du citron, de la pomme, de la poire ont produit de l'électricité.

Juliette R.



Lisa

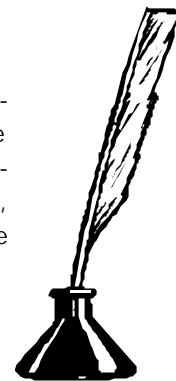
# VOUS AVEZ LA PAROLE...



- Petit Rappel -

Vous avez aimé un bouquin ou un disque, vous voulez faire partager une idée, une opinion ou votre passion. Cet espace d'expression qui n'est délibérément pas polémique est le VOTRE. Les personnes désirant faire paraître une information dans cette rubrique devront faire parvenir leur manuscrit signé un mois avant les parutions de bulletin, c'est à dire durant les mois de Mai et Novembre respectivement pour les bulletins de Juin et Décembre.

Alors, à vos plumes...



## A méditer ...

« Le vœu que l'on peut une nouvelle fois formuler en ce début d'année est que l'éducation à l'environnement et au développement durable s'intensifie, se mondialise, de manière à ce qu'une conscience écologique planétaire s'impose et conduise à des comportements instruits et responsables chez tout individu.

La nature n'est pas le décor de l'existence, c'est la plus grande mutuelle du monde, où toutes les espèces vivent en interdépendance, nous faisons partie de cette immense chaîne de solidarité et notre survie est intimement liée au respect de cette diversité du vivant ».

Jean Louis Etienne,  
*Atoll de Clipperton (Noël 2004)*

«Il existe dans le ciel pour chacun d'entre nous une étoile suffisamment éloignée pour que nos erreurs ne puissent jamais la ternir ».

C. Bobin,  
*Poète.*



# VOUS AVEZ LA PAROLE...

## Règne végétal et animal : des similitudes méconnues ...

Ce papier se propose de mettre en lumière quelques similitudes de formes ou de fonctions entre ces deux règnes du vivant que l'on oppose encore trop souvent. De prime abord, il est aisé de trouver de nombreuses différences entre les animaux et les végétaux. Le langage populaire nous y aide grandement d'ailleurs. Qui voudrait se comparer à un *légume*, ou encore *se planter* en amenant une bande de copains voir un *navet* au cinéma. Ces «écarts» de langage pour un végétaliste convaincu sont tout aussi subjectifs et abusifs que les expressions qualifiant de noir ce qui est à la marge ou péjoratif (marché noir, payer au noir, broyer du noir être noir ...).

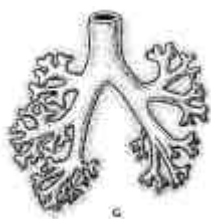
Comme premier point on peut parler de la prétendue fixité des végétaux. Notre fameux « légume » sur son lit d'hôpital. Les végétaux se déplacent dans l'espace et dans le temps mais d'une manière différente des animaux. Dans l'espace par les rejets « végétatifs » (stolons) bien connus des jardiniers qui cultivent un carré de fraisiers par exemple, et dans le temps d'une année sur l'autre par les graines dispersées dans l'environnement immédiat ou plus lointain selon le mode de dispersion des graines. On peut également citer le cas des lianes qui courent d'arbre en arbre afin de trouver des supports. Qu'est ce qui compte à nos yeux : l'effectivité du déplacement ou sa célérité ? Quel manque d'objectivité ! Il y a même une légende qui dit que dans les cahiers d'école des léopards, est inscrit que les escargots sont des plantes ! Décidément, que d'erreurs ! Ne vaudrait-il pas plutôt parler d'absence de mobilité immédiate ?

Au niveau de l'architecture de certains organes animaux, ne trouve-t-on pas également quelques ressemblances avec l'architecture des végétaux ? Prenons le cas évident du poumon. Le schéma de la page suivante représente le développement du poumon chez l'Homme (ici à 8 semaines). Ça ne vous rappelle rien ? Un arbre à l'envers !

# VOUS AVEZ LA PAROLE ...

Effectivement, le mode de développement dichotomique (du grec *dikha*, en deux et *tomé*, section) conduit dans l'espace au même type d'architecture. Cette similitude de forme est essentiellement due à la fonction de l'organe. Si l'on prend le cas des plantes, elles ont besoin de soleil pour faire tourner leur machine à assembler des atomes de carbone (photosynthèse). Leur survie dépend donc de l'importance de la surface foliaire en contact avec le soleil. Plus la surface à exposer sera importante plus le captage du rayonnement sera efficace. Pour le poumon de l'animal, le problème est le même. Plus la surface en contact avec l'air est grande plus la capture de l'oxygène sera efficace. Ces deux exemples montrent à quel point la fonction d'un organe (poumon ou feuille) détermine ses formes. Le même exemple peut être donné avec l'intestin et ses micro-villosités qui vues au microscope rappellent encore le même type d'architecture.

En résumé, les fonctions assimilatrices sont majoritairement représentées par des organes favorisant la surface par rapport au volume. Ainsi, les végétaux « s'aplatissent » et les animaux « s'arrondissent » (la sphère représentant la forme



qui offre le moins de résistance à l'air pour un volume donné) mais favorisent cependant la surface pour les organes assimilateurs internes. Ces deux règnes souvent opposés ont donc « adopté » la même stratégie pour une fonction aussi essentielle que l'alimentation.

Comparaison de l'architecture animale (poumon) et végétale

Je terminerai par une citation qui n'a qu'un rapport lointain avec le sujet. Elle témoigne néanmoins de la

passion que l'on peut éprouver pour le monde végétal : « *Dans notre monde de frime, de fric, de pub, de bruit, de pollution et de brutalité, quel meilleur témoignage que celui des plantes, belles et utiles, discrètes et autonomes, silencieuses et d'une totale non-violence ?* Francis Hallé »

Éric Gerbaud

# VOUS AVEZ LA PAROLE ...

## Le Haut-débit à Sigoyer.

L'ADSL (Asymmetric Digital Subscriber Line ou Ligne d'abonné numérique asymétrique) est une technologie qui permet d'accroître de manière significative le débit des informations sur la ligne téléphonique. Comme son nom l'indique le débit est asymétrique: il est plus important dans le sens descendant (du réseau vers le client) que dans le sens montant (du client vers le réseau) et donc bien adapté à une consultation d'Internet (téléchargements par exemple). L'offre de base actuelle de tous les FAI (Fournisseurs d'Accès à Internet) permet de multiplier le débit descendant traditionnel de votre modem (\*) analogique (la petite boîte installée entre votre ordinateur et la prise téléphonique) par 10 au minimum, le débit ascendant étant au minimum multiplié par 2.

Dans le courant du premier trimestre 2006 (au plus tard fin mars), l'ADSL sera disponible sur la commune de Sigoyer,

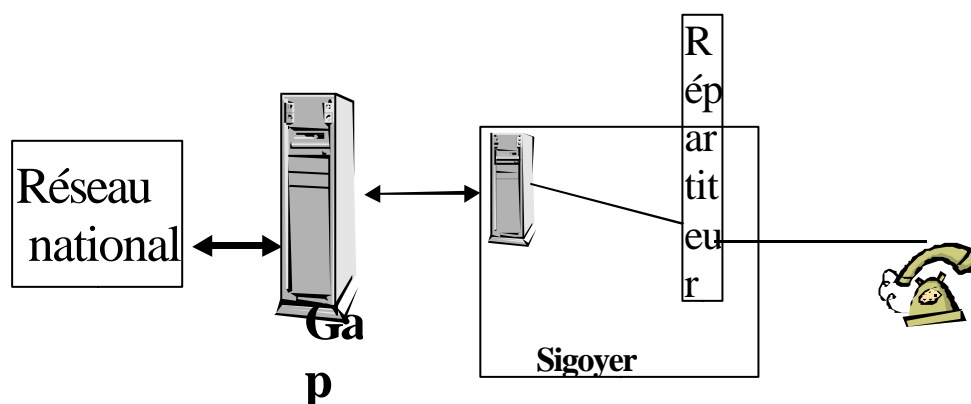
Afin de nous préparer à cet événement, je vous propose ce petit article destiné à vous donner quelques éléments de référence qui vous permettront d'en savoir un peu plus sur l'ADSL.

### - « Comment l'ADSL va-t-il arriver dans notre commune? »

Le « Plan Haut-débit pour tous » lancé en juin 2003 par l'opérateur historique (France Telecom), sur ses fonds propres, a pour objectif d'équiper tous les NRA (Nœud de réseau d'accès) de France avec la technologie ADSL, d'ici fin 2006, permettant ainsi de rendre éligibles à cette technologie haut-débit 98% des lignes téléphoniques.

Le NRA est un petit commutateur téléphonique sur lequel sont raccordées, via un répartiteur, les lignes d'une zone géographique donnée, correspondant en général à une ou plusieurs communes. Celui de Sigoyer se trouve à l'entrée Est du village dans la petite bâtisse située près du rond point.

Chaque NRA est raccordé à un commutateur de plus grande taille (un seul sur le département 05, à Gap) lui même raccordé au réseau téléphonique national et international. L'ensemble constitue le réseau téléphonique actuel capable de véhiculer la voix et les connexions à Internet bas-débit.

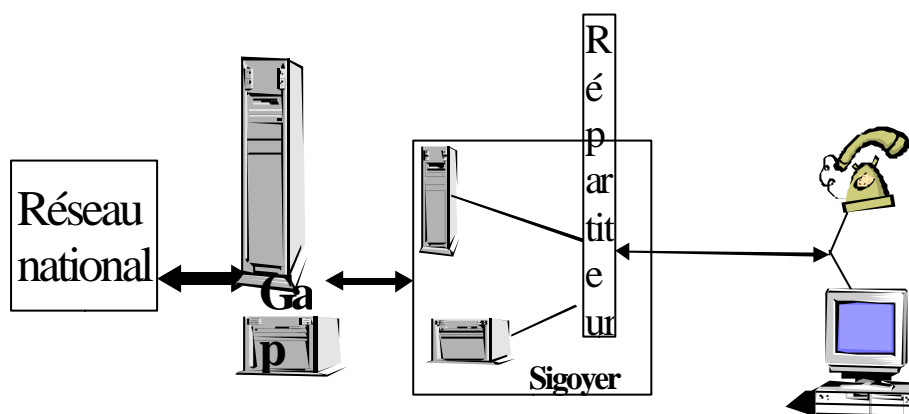


# VOUS AVEZ LA PAROLE ...

Équiper Sigoyer en ADSL revient à installer à côté du NRA, dans la même bâtisse, un équipement électronique nommé DSLAM et à relier cet équipement par des liens haut-débit spécifiques à un réseau très haut-débit lui-même indépendant du réseau téléphonique. Le DSLAM se charge de gérer les communications Internet haut-débit. Ce réseau ainsi constitué permettant des connexions haut-débit vers l'internet.

Entre le répartiteur et l'abonné, le support utilisé reste la paire téléphonique (la « boucle locale »). Mais un filtre est placé au répartiteur et chez l'abonné afin de séparer la voix et les communications Internet haut-débit, les premières aboutissant sur votre téléphone et les secondes sur votre ordinateur.

## - « Comment serons-nous informés de la date effective de disponibilité du service? »



La date précise n'est pas connue ni programmée à l'heure actuelle. La commune informera les habitants par voie d'affichage dès qu'elle en aura connaissance et organisera une inauguration de ce nouveau service avec, notamment, au programme une démonstration. Vous pouvez être également informés par votre fournisseur d'accès.

## - « Comment m'abonner, auprès de qui, à quel débit? »

Lorsque le service sera disponible, vous devrez contacter votre fournisseur d'accès Internet (FAI) pour faire transformer votre accès bas-débit en accès haut-débit (Free, Wanadoo, 9Telecom, Alice, etc..). Si vous n'avez pas d'accès bas-débit, contacter le FAI de votre choix. Attention, tous les FAI n'offrent pas forcément le service sur chaque NRA ouvert à l'ADSL (seul Wanadoo le fait)

L'ADSL présente une contrainte technique: le débit théorique varie avec la distance entre l'abonné et le NRA. Aujourd'hui, toutes les lignes dites « éligibles à l'ADSL » le sont à un débit de 512kb/seconde mais celui-ci peut, toujours en théorie, atteindre 18mb/seconde (\*), voir plus si l'on est très proche du central. Les FAI présentent donc des offres différentes selon le débit théorique possible de la ligne. Renseignez-vous auprès de votre FAI. Certains sites vous permettent de tester l'éligibilité de votre ligne à partir de son numéro (voir liens ci-après)

# VOUS AVEZ LA PAROLE ...

En plus du filtre évoqué plus haut, vous devrez installer chez vous, entre le filtre et l'ordinateur, une « boîte » dont la fonction primaire est équivalente à celle de votre modem bas-débit, à savoir transmettre les données, mais qui présente en fait beaucoup plus de fonctionnalités, compte-tenu des possibilités nouvelles qu'offre le haut-débit. Nommées Freebox ou Livebox (ou autre) selon les FAI, elles acceptent le branchement de plusieurs périphériques en filaire (USB, Ethernet) ou en radio Wi-Fi et sont compatibles avec la TV sur ADSL et la téléphonie sur IP. Elles font maintenant partie du package de l'offre.

- « Euh, TV sur ADSL, WiFi, IP, quésaco? »

Ces sujets mériteraient d'autres articles... J'invite les lecteurs à venir échanger sur ces questions tous les mercredis et vendredis soirs au club informatique de Sigoyer Net@Sigo

Vincent Fernandez

(\*) Un modem (modulateur-démodulateur) est un dispositif électronique destiné à transmettre des informations en ligne. Il peut être intégré à l'ordinateur ou bien se présenter sous la forme d'une boîte que l'on branche entre l'ordinateur et la prise téléphonique.

On mesure la vitesse de transmission en ligne (le débit du modem) en kb/s soit « kilobit par seconde » (1 kilobit=1000 bits)

mb/s signifie « megabit par seconde » (1 megabit=1000 kilobit= 1000000 bits)

Les modems analogiques offrent un débit maximum de 56 kb/s

Les modems ADSL offrent des débits variant de 512kb/s à 18 mb/s: de 10 fois à 320 fois plus rapide qu'un modem analogique!

Le tableau ci-après illustre le temps de téléchargement d'un fichier de 100 000 kbits (10 minutes de musique au format mp3)

<b>56kb/s</b>	<b>ADSL 512kb/s</b>	<b>ADSL 1mb/s</b>	<b>ADSL 2mb/s</b>	<b>ADSL 8mb/s</b>	<b>ADSL 18mb/s</b>
30 mn	3mn 15sec	1mn 40sec	50 sec	13 sec	5 sec

## Liens utiles:

Qu'est-ce que le « dégroupage »? [www.arcep.fr](http://www.arcep.fr) thème « Les Grands dossiers » rubrique « la boucle locale »

Des détails sur l'ADSL et les techniques xDSL en général sur le site « Comment ça marche »:

<http://www.commentcamarche.net/technologies/adsl.php3>

**La carte des communes qui seront éligibles à l'ADSL d'ici fin 2006 et leur taux d'éligibilité »:**[http://www.francetelecom.com/fr/espaces/colocales/internet/hautdebit/Eligibilite\\_ADSL/index.html](http://www.francetelecom.com/fr/espaces/colocales/internet/hautdebit/Eligibilite_ADSL/index.html)

## **Tester l'éligibilité d'une ligne à partir de son numéro:**

sur le site : [francetelecom.com](http://www.francetelecom.com)

[http://www.agence.francetelecom.com/mx/?tp=php&donnee\\_appel=FTASN&TDCible=1&type=2&code\\_rubrique=5-185782](http://www.agence.francetelecom.com/mx/?tp=php&donnee_appel=FTASN&TDCible=1&type=2&code_rubrique=5-185782)

- sur le site [www.degrouptest.com](http://www.degrouptest.com) : pour tous les FAI avec en plus des informations sur le dégroupage, mais parfois avec un peu de retard semble-t-il sur la mise à jour des données.

# VOUS AVEZ LA PAROLE ...

NON ! CE NE SONT PAS DES CORBEAUX !!!!

LE CRAVE A



BEC ROUGE

Régulièrement, on peut voir dans le ciel de Sigoyer, surtout en hiver, de grands vols d'oiseaux noirs lançant des cris aigus et prolongés... rien à voir avec le croassement des corbeaux ! On les voit se poser dans certains champs, toujours les mêmes, pendant dix à vingt minutes, parfois davantage. **Ce sont des craves à bec rouge**, oiseaux protégés.

***Que font-ils ?*** Ils recherchent au sol leur nourriture : insectes, chenilles, sauterelles, araignées, vers, mollusques... plus rarement graines et brindilles. Leur manège est assez amusant à observer : le cul en l'air, ils piochent avec acharnement, sans rompre le contact entre eux. Au signal, tous s'envolent en même temps !

***Pourquoi fréquentent-ils toujours les mêmes champs ?*** Parce qu'ils préfèrent les milieux herbacés d'une hauteur inférieure à 4 cm. Les champs dans lesquels des légumineuses ont été semées après les céréales semblent avoir leur préférence. La couche de neige ne doit pas être trop épaisse, mais ils se débrouillent très bien lorsqu'il n'y en a que quelques centimètres.

***Pourquoi les voit-on au village surtout en hiver ?*** Justement parce qu'il y a trop de neige sur le plateau de Céüse où ils restent pendant l'été. Ils nichent dans les falaises.

***Pourquoi les confond-on avec les corbeaux ?*** Parce qu'ils appartiennent à la même famille, celle des corvidés, qui est très mal connue. Car le seul vrai corbeau qu'on peut voir dans les Hautes-Alpes est le grand corbeau, aussi grand qu'une buse, relativement fréquent en montagne, mais tout seul, pas en bande !

***Pourquoi est-il si méconnu ?*** Parce qu'il est rare ! Si nous avons la chance de le côtoyer dans notre région, même en grandes colonies, ce n'est pas le cas dans le reste de la France. Il est cantonné dans les quelques départements alpins, le sud du Massif Central et les Pyrénées.

***A-t-il vraiment un bec rouge ?*** Eh oui ! Corail même, assez long et arqué. C'est du plus bel effet, comparé au bec jaune du chocard ou pire à celui tout noir du choucas ou de la corneille, avec lesquels il voisine volontiers.

Éliane DUPLAND



# VOUS AVEZ LA PAROLE ...

EN ACCOMPAGNEMENT A LA MI SE EN PLACE DE LA BANQUE POSTALE  
AU 1ER JANVIER 2006, LA POSTE DEPLOIE SON PROJET TERRAIN

A l'heure où les territoires de projet pilotés par les collectivités locales se renouvellent, La Poste, acteur économique et humain du territoire, adapte son réseau en remettant à jour une cartographie largement cinquantenaire.

A quoi vont donc servir ces Terrains (territoire postal) ?

Ils sont pour La Poste un pilier incontournable de la réorganisation commerciale afin de développer plus et mieux ses différents métiers. Ils permettront de consolider la force de vente en exigeant plus de professionnalisation. Certes la recherche de performance est évidente mais pas plus qu'une meilleure proximité pour les clients et une réactivité accrue du réseau. Le client a toujours été au cœur des préoccupations de La Poste. C'est pourquoi le réseau sera adapté en fonction de l'activité des guichets et des encours.

Cette évolution du réseau qui maintient la présence postale (17000 points de contact) a pour objectif d'améliorer les relations avec la clientèle et de reconnaître les compétences de chacun. Pour garantir le maintien des 17000 points de contact, La Poste suscite les modifications de statut de nombre de ses points de contact ruraux:

- transformation en RELAIS POSTE, bon compromis pour maintenir la présence postale et conforter l'activité d'un commerçant.
- transformation en AGENCE POSTALE COMMUNALE, dans le cadre d'une convention passée avec la commune.
- maintien en BUREAU DE POSTE, mais rattachement structurel, hiérarchique et fonctionnel à un BUREAU CENTRE plus important.

La Poste de Sigoyer ne saurait rester à l'écart de ce projet de réorganisation de portée nationale. Nos élus locaux ont rencontré Serge Bonnafous, adjoint du directeur départemental de La Poste des Hautes-Alpes.

Il a été décidé que le bureau de La Poste de Sigoyer ne sera ni relais poste ni agence postale communale mais :

*Restera bureau de poste, rattaché à La Poste de Tallard.*

# VOUS AVEZ LA PAROLE ...

Le « terrain » de Tallard sera constitué du bureau centre de Tallard et de deux bureaux rattachés (Sigoyer, La Saulce). Les heures d'ouverture du bureau de Sigoyer seront examinées en concertation avec la commune. Le niveau des opérations postales autorisées à Sigoyer demeure, avec possibilité supplémentaire de rendez-vous avec le conseiller financier attaché à Tallard mais ayant aussi en charge la clientèle de Sigoyer et de La Saulce.

Bernard Ducourant



**Qu'est-ce qu'un TERRAIN ?**

- > Une zone de chalandise cohérente.
- > Un pôle économique et démographique.

Un terrain peut être :

- > monosite > un bureau centre
- > multisite > un bureau centre entouré de points de contact
- bureaux de proximité
- agences postales communales
- relais poste
- bureaux nomades



# État - Civil 2005 ( 2<sup>ème</sup> Semestre )

## Naissances :



- ✍ GERBAUD Camille, Jules, Raymond le 27 juin 2005, Au delà le pont
- ✍ AMAZON Floriane, Marie le 20 juillet 2005, les Parots
- ✍ SIBELLAS Jérémi, le 23 octobre 2005, Saint Laurent
- ✍ ARTHAUD Perle, le 29 novembre 2005
- ✍ PICOT Maël, Carlos, Amour le 7 décembre 2005, les Guérins
- ✍ MILLION-MICHEL Sohan le 19 décembre 2005, Les coqs

## Mariages :

- ✍ PAUL Patrice et BRUNET Corinne le 27 août 2005
- ✍ DAVIES Christopher et LECAUDEY Elsa le 10 septembre 2005
- ✍ GERBAUD Brice et COUVILLER Virginie le 10 septembre 2005
- ✍ MORLIER Alain et KHAVKUNOVA Svetlana le 1er octobre 2005

## Décès :

- ✍ PARA Hélène née BERTRAND-FAURE le 8 juillet 2005
- ✍ GARCIN Jean décédé à RIEZ (AH-P) le 13 février 2005
- ✍ BRAIBANT Michel décédé à NAMUR (Belgique) le 2 septembre 2005

(suivant actes ou avis adressés en mairie entre le 26 juin 2005 et le 21 décembre 2005)

